



PLATE-FORME AFRICAINE POUR  
LA PROTECTION SOCIALE

# POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT



## Table des Matieres

<b>1.0 Introduction</b> .....	3
<b>2.0 Définition des termes</b> .....	3
<b>3.0 Objectif et champ d'application de la politique de l'environnement</b> .....	4
<b>4.0 Objectifs de politiques générales</b> .....	4
Déclarations de politique générale .....	5
Collaboration .....	6
Responsabilités de l'ensemble du personnel .....	6

## 1.0 INTRODUCTION

### A propos de l'Organisation

La Plate-forme africaine pour la protection sociale (PAPS) est un réseau d'organisations opérant aux niveaux national et régional qui s'est engagé à promouvoir et à renforcer le contrat social entre les États et les citoyens. Pour ce faire, l'APSP encourage l'engagement actif des plateformes nationales dans l'élaboration des politiques, des programmes et des

pratiques de protection sociale en Afrique. Le but et l'objectif de l'APSP est de soutenir le développement de politiques et de programmes nationaux de protection sociale efficaces pour les personnes confrontées à la pauvreté et à l'exclusion et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de développement social et à la mise en œuvre du Cadre de politique sociale (CPS).

## 2.0 DÉFINITION DES TERMES

Aux fins de la présente politique :

**L'environnement** désigne le milieu physique, chimique et biologique dans lequel les communautés vivent et développent leurs moyens de subsistance. Il fournit les ressources naturelles qui assurent la subsistance des individus et détermine la qualité de l'environnement dans lequel ils vivent.

**Les incidences sur l'environnement** désignent les modifications de l'environnement, qu'elles soient

négatives ou bénéfiques, résultant entièrement ou partiellement des aspects environnementaux du secrétariat de l'APSP.

**L'évaluation des incidences sur l'environnement** est un examen systématique visant à déterminer si un programme, une activité ou un projet aura ou non des incidences négatives sur l'environnement.



### 3.0 OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

L'objectif de cette politique est de veiller à ce que les activités du programme aient un impact négatif minimal sur l'environnement et que tout risque environnemental lié au programme soit atténué.

La politique vise à créer une compréhension commune des questions

environnementales, à développer les bonnes pratiques et à accroître la responsabilité. Le champ d'application de cette politique s'étend à toutes les activités du secrétariat de l'APSP et des plateformes. Les membres des plateformes peuvent l'adopter et la contextualiser en fonction de leurs besoins.



“ Veiller à ce que les **activités du programme** aient un impact négatif minimal sur l'**environnement** et que tout **risque environnemental** lié au programme soit atténué.

### 4.0 OBJECTIFS DE POLITIQUES GÉNÉRALES

Les objectifs de la politique sont les suivants

- i. Assurer le respect des lois, des règlements et des accords internationaux en matière d'environnement
- ii. Sensibiliser aux questions environnementales et promouvoir les initiatives de renforcement des capacités afin de permettre au personnel du secrétariat de l'APSP et aux membres du réseau de prendre des mesures pour réduire les effets indésirables des programmes et des opérations sur l'environnement.
- iii. Contribuer positivement à la durabilité environnementale et à l'action en faveur de la justice climatique.



## DÉCLARATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

- **Évaluation environnementale** - L'APSP met en œuvre et intègre dans ses programmes des outils d'évaluation environnementale. L'APSP a procédé à une évaluation environnementale de notre impact actuel sur l'environnement 2023 et s'engage à fixer des objectifs d'amélioration.
- **Activités du programme** - Nous reconnaissons que certaines de nos activités ont un impact sur l'environnement et nous voulons améliorer notre performance environnementale. Nous évaluerons l'efficacité des interventions des activités du programme et procéderons aux ajustements nécessaires
- **Formation du personnel** - APSP propose des programmes de formation et d'éducation aux employés et aux réseaux afin de les sensibiliser aux questions liées à l'environnement et au changement climatique et de promouvoir des pratiques durables sur le lieu de travail former l'ensemble du personnel et des stagiaires à la gestion de l'environnement.
- L'APSP s'engage à réduire sa dépendance à l'égard des ressources rares et à minimiser l'impact environnemental de ses opérations, y compris de sa chaîne d'approvisionnement, et s'efforcera d'atteindre les normes environnementales.
- **Améliorer la gestion des déchets dans les programmes et les opérations** - L'APSP doit, dans la mesure du possible, anticiper et garantir des ressources adéquates pour une gestion des déchets respectueuse de l'environnement dans le cadre de ses opérations.
- **Matériaux** - L'APSP réutilisera et utilisera des matériaux recyclables. Nous éviterons, le cas échéant, de recourir à des matériaux qui dépendent fortement de ressources limitées. Promouvoir des pratiques durables de gestion des déchets, y compris l'établissement d'objectifs de réduction des déchets et la mise en œuvre du recyclage du papier, des plastiques, du verre et d'autres matériaux recyclables. Nous encourageons l'utilisation d'articles réutilisables tels que les bouteilles d'eau, les tasses à café et les sacs à provisions afin de réduire les plastiques à usage unique.
- **Achat de bois et de produits forestiers** - L'APSP veillera à ce que tous les produits forestiers achetés soient au minimum. Nous établirons des politiques d'achat qui donnent la priorité aux produits et services respectueux de l'environnement, tels que les fournitures de bureau éco-certifiées, les équipements économes en énergie et les matériaux d'emballage durables
- **Publications** - Les copies électroniques devraient être la norme pour les publications de l'APSP. L'impression doit être réduite et considérée à la lumière des contraintes technologiques contextuelles et de l'adéquation aux publics. Le volume d'impression doit être mis en balance avec la demande et la date d'expiration de la publication

■ **Réunions et conférences** - Lors de l'organisation de réunions et de conférences, les organisateurs doivent tenir compte de l'impact sur l'environnement.

■ **Énergie** - Nous encouragerons les sources d'énergie renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique, par exemple en incitant le personnel à adopter des pratiques d'économie d'énergie telles que l'extinction des lumières et des équipements lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

■ **Transport et déplacements** - L'APSP réduira les déplacements en avion de son personnel dans la mesure du possible et encouragera l'utilisation des transports publics et du covoiturage. Conservation de la biodiversité

■ **Eau** - L'APSP développera une meilleure compréhension de son impact sur l'utilisation de l'eau et développera des processus de gestion.

■ Établir des partenariats avec des fournisseurs qui ont des engagements et des pratiques solides en matière de responsabilité environnementale et sociale.

## COLLABORATION

 L'APSP cherche à collaborer avec ses partenaires, en particulier ceux qui possèdent une expertise pertinente dans le domaine de l'environnement, afin de s'assurer que les programmes bénéficient d'un soutien technique en matière d'environnement.

 Soutenir et encourager les plateformes nationales à adopter la politique environnementale du secrétariat de l'APSP tout en la contextualisant en fonction de leurs besoins spécifiques.

 L'APSP cherchera à favoriser les partenariats et la collaboration avec les parties prenantes concernées, notamment les agences gouvernementales, les organisations non gouvernementales, les entreprises, les universités et la société civile, afin de tirer parti des ressources, de l'expertise et de l'innovation pour une gestion efficace de l'environnement et une action en faveur du climat.

## RESPONSABILITÉS DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL

 Engagement à mettre en œuvre la politique environnementale

 Appel à l'action en vue d'efforts collectifs pour relever les défis environnementaux et construire un avenir durable et résilient pour tous.

 Exercer leurs fonctions d'une manière responsable sur le plan environnemental.



“ L'APSP met en œuvre et intègre dans ses programmes des outils d'évaluation environnementale. L'APSP a procédé à une évaluation environnementale de notre impact actuel sur l'environnement 2023 et s'engage à fixer des objectifs d'amélioration ”





PLATE-FORME AFRICAINE POUR LA PROTECTION SOCIALE

P.O. Box 54305 – 00200,

Nairobi, Kenya

✉ [info@africapsp.org](mailto:info@africapsp.org)

🌐 [www.africapsp.org](http://www.africapsp.org)